



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUILLET 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 16 - votants : 17

L'an Deux Mille Vingt-Deux, le sept Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Juin 2022.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jacqueline MOLLÉ, Patrick ECOMARD Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Corinne KRDZALIC, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, RICORDEL Marie-Pierre, Marie-Odile JARLIGANT, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

Absents excusés : Jean-François BASCOU (pouvoir donné à Yolène BÉGO), Mickael LAMIDÉ, Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Antoine RULLIÈRE.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 9 Juin 2022

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

040/2022 Extension de la bibliothèque : résultats de la consultation

Pour réaliser les travaux d'extension et de réhabilitation de la bibliothèque, une consultation a été lancée.

La Commission Cadre de Vie s'est réunie le 30 Juin dernier pour étudier les réponses et propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT		ENTREPRISE		Proposition
N°	Libellé	Nom	Commune	devis HT
1	Démolitions - Gros Oeuvre	BOEFFARD	PEAULE	12 034,00 €
2	Charpente	SARL ACB	ARZAL	12 736,81 €
3	Couverture	SARL FCSE	LIMERZEL	24 556,52 €
4	Menuiseries Baies	MADOUAS Anthony	ARZAL	16 757,60 €
5	Menuiseries Bois	SARL ACB	ARZAL	8 066,57 €
6	Plâtrerie Isolation	SARL ACB	ARZAL	9 937,99 €
7	Plomberie	DEGRES Fabien	MARZAN	1 289,30 €
8	Électricité	TABART Cédric	ARZAL	9 996,50 €
9	Sols	BS SOL	PONTCHATEAU	4 879,70 €
10	Peinture	SAS Jean CRESPEL	NIVILLAC	8 432,32 €

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux devraient être terminés fin Novembre 2022.

Mme TABART Géraldine ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Décide de retenir les propositions des entreprises présentées dans le tableau ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

041/2022 Travaux église : Demandes de subventions auprès du Département

Des travaux de rénovation sont à prévoir à l'église :

- Remplacement du plancher du clocher.....7 028,20 €
- Réparation des cloches.....2 011,83 €
- Réparation des abats-sons.....2 893,20 €
- Remplacement porte5 049,30 €
- Réparation couverture clocher.....83 315,00 €

L'ensemble de ces travaux est estimé à 100 300 € HT.

Ces travaux sont éligibles au dispositif de valorisation et de restauration du patrimoine du Conseil Départemental. L'aide financière s'élève à 35% du coût HT des travaux.

Une aide financière complémentaire au titre du PST 2022 peut également être sollicitée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR,

- Sollicite l'aide financière du Département au titre du dispositif de valorisation et de restauration du patrimoine pour le programme de travaux de l'église,
- Sollicite l'aide financière du Département au titre du PST 2022 pour le même programme de travaux,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

042/2022 Cession de la voie de desserte interne au PRL du Port

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 janvier 2022 décidant le déclassement de la voie de desserte interne au PRL du Port (surface estimée 1 277 m²).

Il est proposé au Conseil Municipal de céder cette voirie à l'association des propriétaires au prix de 1€ le m².

Cette cession est toutefois assortie d'une servitude de passage pour les piétons et pour les véhicules en charge de l'entretien des parcelles communales se trouvant le long de la Vilaine.

Il est proposé également au Conseil Municipal de céder gratuitement l'ensemble des réseaux en l'état.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR :

- Autorise la cession de la voie de desserte interne du PRL du Port, d'une surface de 1277 m², au prix de 1€ le m².
- Autorise la cession gratuite de l'ensemble des réseaux en l'état,
- Dit que l'acquéreur devra permettre le passage sur cette voie des piétons et des véhicules en charge de l'entretien des parcelles communales situées le long de la Vilaine,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

043/2022 Signature du compromis de vente de l'immeuble 3, rue des Palis

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les locataires de l'immeuble situé 3, rue des Palis ont accepté la proposition de vente de l'immeuble à 265 000 €.

Afin d'acter cette décision, il convient de signer un compromis de vente avec clause suspensive d'obtention du prêt bancaire par les acquéreurs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR :

- Autorise le Maire à signer un compromis de vente de l'immeuble situé au 3, rue des Palis pour un montant de 265 000 € sous condition suspensive d'obtention du prêt bancaire par les acquéreurs.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Remplacement de Marie-Annie COLINEAUX en charge de l'urbanisme :

La candidate retenue pour succéder à Marie-Annie s'est rétractée et ne souhaite plus venir à Arzal. Un nouvel appel à candidatures a été publié et une demande de personnel remplaçant a été faite auprès de Centre de Gestion.

- Accueil des réfugiés ukrainiens :

1 couple et 2 personnes seules sont arrivées au Village vacances le 20 Juin dernier. Des personnes d'Arzal se sont proposées pour les aider : cours de français, covoiturage.

Les personnes perçoivent un subside versé par l'Office Français de l'Immigration.

Il reste 1 logement disponible au Village vacances pour accueillir une autre personne si besoin.

Michel LEVESQUE demande s'il existe une liste de besoins pour pouvoir les aider. Samuel FÉRET lui répond qu'il n'y en a pas mais que certains d'entre eux sont désireux de travailler sur Arzal.

Les personnes sont inscrites à la banque alimentaire pour les prochaines semaines.

- Aire de jeux au Complexe Michel LE CHESNE :

Seules 2 structures sont installées. Il y a du retard pour la livraison de la structure à cordes qui vient d'Allemagne. Les tests de conformité seront réalisés semaine 30 et la mise en service se fera la semaine suivante. Une commande supplémentaire de copeaux de bois a été faite.

- Base nautique :

A partir du 1^{er} Janvier 2023, l'exploitation de la base nautique d'Arc Sud Bretagne d'Arzal sera confiée à Alexis Delporte, gérant de la base de loisirs Au fil des Eaux à Camoël.

- PEP :

Le bureau municipal a rencontré à 2 reprises la société EPRIM. Leur projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact environnemental. Le coût de la démolition et du désamiantage est plus élevé que prévu.

- Commission Cadre de Vie :

4 devis ont été reçus pour la campagne d'élagage 2022. L'entreprise retenue est la SARL Raynal de Theix pour un montant de 3 125,50 € HT.

- Charte régionale Zéro phyto :

Un agent des services techniques et un élu sont allés le 30 Juin dernier à Rennes pour recevoir le prix régional « zéro phyto » récompensant la gestion des espaces verts communaux par les services techniques.

- Commission Transition Ecologique :

- Atlas de la biodiversité Communale: l'inventaire est en cours de réalisation par Bretagne Vivante. Une réunion aura lieu courant Septembre pour faire un point sur l'état d'avancement.

La Commission travaille sur un agenda d'animation (conférence, sorties nature, ...)

- Journée vélo : il est proposé d'organiser une journée vélo le dimanche 18 Septembre dans le cadre des journées du patrimoine.

- Déménagement de la bibliothèque :

La bibliothèque est transférée dans la salle 3 de l'ancienne école pendant la durée des travaux.

Le déménagement se déroulera du 15 Juillet au 1^{er} Août. Ouverture à l'ancienne école le 2 Août.

- Agenda

- Rando cyclo le 17 Juillet
- Vide Grenier du Foot le 31 Juillet
- Festiv'Arz les 14 et 15 Août
- Forum des asso + accueil des nouveaux arrivants + animation sécurité routière le 3 Septembre
- Vide Grenier d'Idées Arz le 11 Septembre

Marie-Odile JARLIGANT informe le Conseil Municipal que les membres du Conseil Municipal des Enfants vont être invités au Conseil Départemental en Septembre-Octobre.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

<p style="text-align: center;"><u>Prochains Conseils municipaux :</u></p> <p style="text-align: center;">Jeudi 8 Septembre 2022, Jeudi 13 Octobre 2022, Jeudi 17 Novembre 2022, Jeudi 15 Décembre 2022</p>
--